

CONTRAT DE FORMATION A LA CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR

Entre, d'une part : **DINARD YACHTING**

3 rue des Cèdres 35800 – DINARD **06.81.45.55.35** dinardyachting@free.fr
Exploitant / Formateur : LECUYER Frédéric agréé sous le N°035042/2019

N° Agrément : 035042/2019 Délivré le 09/04/2019 DDTM-DML d'Ille et Vilaine

Assuré par AXA sous le contrat N°1042632300

Et, d'autre part :

Nom : Prénom :
Né(e) le : A : N° Candidat :
Domicilié(e)
Code postal : Ville :
Tél : Email :

Pour les mineurs (- 18 ans), autorisation parentale indispensable :

Je soussigné(e) Mme ou M. certifie être la mère, le père, le tuteur
légal de Mlle, M. Et
l'autorise à effectuer la formation, en vue de l'obtention d'un permis de conduire les bateaux de
plaisance à moteurs. Signature précédée de la mention

Fait à :Le :Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Il est convenu ce qui suit :

L'objectif est d'amener le candidat au niveau requis afin qu'il puisse être présenté aux épreuves théoriques du permis : ☐ Option côtière
Et afin qu'il puisse être autonome à l'issue de la formation pratique dans le but d'obtenir la validation par l'établissement du dit permis.

DESCRIPTION DE LA FORMATION Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement effectuera une formation théorique à 6 heures de théorie et à 3 h 30 minimum de pratique (dont 2 heures à la barre du bateau). Ce volume de formation prévu est susceptible d'être révisé par la suite, d'un commun accord entre les parties et notamment dans le cas où l'évolution des acquisitions pédagogiques du candidat serait insuffisante par rapport au niveau requis du décret du 28/09/2007.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES Le candidat s'engage à compléter son dossier d'inscription. Il doit nous **être remis complet au moins 15 jours avant la date de l'examen théorique** du code souhaité. Et dès lors Le candidat mandate l'établissement pour accomplir en son nom et place toutes les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration, en vue de l'enregistrement de son livret et de son dossier d'examen. Le candidat est avisé par l'établissement de la liste des documents à fournir pour constituer son dossier d'examen. L'établissement s'engage à déposer le dossier, dès lors qu'il est complet, dans les meilleurs délais.

RESILIATION OU RUPTURE DU CONTRAT

Durée / Prolongation: Ce contrat est conclu pour une durée maximale de 12 mois à compter de la date de signature du présent contrat. Passé ce délai, le contrat sera résilié de plein droit. Toutefois, il sera possible de prolonger la formation de 6 mois supplémentaires moyennant un forfait de 230€ pour la partie théorique et de 160€ pour la partie pratique, dans le cas où l'un des modules n'aurait pas été validé.

Suspension : Il pourra être suspendu, pour motif légitime ou d'un commun accord, pour une durée de 6 mois, au-delà il sera résilié de plein droit.

Résiliation : Le contrat peut être résilié par le candidat à tout moment et par l'établissement en cas de comportement du candidat contraire au règlement intérieur de l'établissement. En cas de rupture pour cas de force majeure, la facturation sera opérée au prorata des leçons, cours et prestations effectivement fournis au moment de la rupture et conformément aux tarifs ci-contre. Le contrat sera réputé résilié ou rompu après le solde de tout compte. Dans ce cas, le dossier, qui est la propriété du candidat, lui est personnellement restitué à sa demande. Le contrat est résilié de plein droit dans le cas de retrait de l'agrément de l'établissement d'enseigner par l'autorité préfectorale.

PROGRAMME ET DEROULEMENT DE LA FORMATION L'établissement délivre une formation conforme aux objectifs contenus dans le Décret du 29/07/2007 et énumérés dans les étapes de formation du livret d'apprentissage. Chaque objectif enseigné dans la séance donne lieu à une évaluation. L'établissement tient le candidat informé de la progression de sa formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES L'établissement mettra en œuvre toutes les compétences et moyens nécessaires pour que le candidat atteigne le niveau de performance requis. La formation théorique dispensée dans l'établissement et les cours pratiques

seront exclusivement conduits par une personne titulaire d'une autorisation d'enseigner. Le bateau utilisé sera conforme à la réglementation en vigueur tant sur sa construction que sur son équipement.

OBLIGATIONS DES PARTIES L'établissement s'engage à dispenser la formation et à présenter le candidat aux épreuves théoriques en fournissant les moyens nécessaires. L'établissement fournit au candidat un livret d'apprentissage. Après la mise en conformité avec les prescriptions de l'établissement, le candidat sera présenté aux épreuves du permis de conduire. Le candidat est tenu de respecter les instructions délivrées par l'établissement, en ce qui concerne la sécurité et le déroulement des cours (horaires, respect des autres candidats ...).

TARIF DES PRESTATIONS Option Côtière 390€*:

Cours de code : 6 heures, Cours de manœuvre : 3h30 dont 2h minimum à la barre

Livret du candidat et frais de dossier : inclus Document pédagogique : offert

Accès illimité entraînement interactif Pass Rousseau Côtier (!!!! activez votre compte dans les 24h max après réception de vos codes par mail et autoriser les cookies!!!!)

*** Ne sont pas inclus dans la formation le timbre fiscal de 78 € (droit de délivrance) et 30€ de frais d'inscription à régler à l'organisme d'examen du code.**

Cours particulier (remise à niveau) : 70 € / heure.

MODALITES DE PAIEMENT

La formation est payable à la signature du contrat par chèque bancaire.

A , Le

Signature du Candidat

Signature DINARD YACHTING

« Lu et approuvé »

DINARD YACHTING

3 rue des Cèdres

35800 DINARD • France

Mobile: 06 81 45.55.35

SARL au capital de 1000 €

RCS 844 457 463 Saint Malo

Agrément N°095042/2019 du 09/04/19

Lieu de formation : Bâtiment du Yacht Club, Promenade du Clair de Lune

DOSSIER D'INSCRIPTION A FOURNIR COMPLET 8 JOURS AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION

Votre dossier d'inscription doit comprendre :

- ☐ Demande d'inscription Affaires Maritimes Cerfa 14681*03
- ☐ Certificat médical Affaires Maritimes Cerfa 14673*01
- ☐ Contrat de formation dûment rempli et signé
- ☐ 2 photos d'identité récentes
- ☐ Photocopie d'une pièce d'identité
- ☐ 78 € de timbres fiscaux pour les droits de délivrance
- ☐ Règlement de la formation

Votre dossier doit nous être remis complet au moins 15 jours avant la date de l'examen théorique du code souhaité.